

FORMATION A L'EVALUATION A PRIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS

La démarche d'Évaluation a priori des Risques Professionnels (E.R.P.) conduisant à l'élaboration du "Document Unique" est obligatoire pour tout établissement. Elle nécessite une approche et une méthodologie rigoureuse et spécifique. Chaque participant apprendra à mettre en place, à réaliser cette démarche de bout en bout et à en assurer le suivi.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout le personnel concerné par l'évaluation des risques professionnels dont notamment : Médecins du travail, représentants du CHSCT, personnels de direction, encadrement, ingénieurs, ergonomes, psychologues du travail, chargés des Conditions de Travail, etc.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mettre en place une démarche d'évaluation des risques professionnels, conforme à la réglementation, de la constitution d'un groupe de pilotage jusqu'à l'élaboration du "Document Unique" par le biais d'une méthodologie appropriée.
- Expliquer l'intérêt de la démarche, dans le cadre de l'obligation légale et au-delà de celle-ci, afin d'impliquer au mieux et de façon durable tous les acteurs concernés par la prévention des risques.
- Pouvoir tenir compte de la réalité spécifique de l'établissement dans l'application de la (ou des) méthodologie(s) acquise(s) durant la formation.
- Intégrer cette démarche d'évaluation dans le cadre d'une politique de prévention globale, participative et pluridisciplinaire.
- Apprécier la qualité de la démarche d'évaluation et d'en assurer le suivi.

DURÉE DE LA FORMATION

La durée est de **2 ou 3 jours** (selon le nombre de participants) + **1 journée de suivi et d'évaluation** environ six mois plus tard.

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation du contexte de l'E.R.P. : réglementation, terminologie, objectifs.
- Présentation des acteurs de la prévention (internes et externes à l'établissement).
- Intérêts et enjeux de la démarche E.R.P.
- Travail autour d'une méthodologie adaptée à l'établissement, présentation d'autres méthodes de travail possibles.
- Travail autour de la réalisation du Document Unique.
- Modes d'évaluation de la démarche.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La pédagogie utilisée est essentiellement interactive, faisant appel à l'expérience et aux compétences de chacun.
- L'intervention alterne séquences pratiques (mises en situation) et théoriques.
- Le formateur aura recours à de nombreux exemples concrets d'évaluation des risques.
- Un fascicule récapitulatif est remis à chacun des participants.

L'INTERVENANT

La formation est encadrée par un ergonome-formateur.